



Déclaration liminaire de la FSU Guadeloupe CTA du 16 avril 2020

Monsieur le Recteur,

C'est avec satisfaction que notre organisation syndicale constate qu'après trois Comités Techniques Académiques, vous avez enfin réussi à organiser une visio-conférence avec les organisations syndicales pour tenir un Comité Technique presque dans des conditions décentes, en tout état de cause, avec le minimum de respect dû aux élus des personnels !

La FSU était donc dans son bon droit d'exiger pour le Comité Technique ce que vous organisez depuis des années avec le ministère et avec les dépendances de l'académie !

De là à croire que vous avez volontairement refusé de le faire lors des comités techniques précédents pour ne pas vous retrouver en difficulté tant sur les Lignes Directrices de gestion que sur les moyens du second degré, il y a un pas que nous franchissons allègrement.

La FSU Guadeloupe a renvoyé à son service juridique national l'ensemble des éléments et l'organisation du Comité Technique de ce jour en visio-conférence prouve toute votre mauvaise foi en la matière !

Il est vrai que tenir un Comité Technique sur les moyens second degré alors que vous avez décidé de vous affranchir des préconisations du ministère suite à la mission d'inspection des inspecteurs généraux au mois de février, risquait de créer quelques soucis dont vous vous êtes affranchis en empêchant tout débat via une insipide et insupportable audio-conférence.

Lors de son allocution du 13 avril 2020, le Président de la République a rappelé la force et le sens des responsabilités des salariés et des fonctionnaires. C'est dès maintenant que la FSU exige une traduction en actes de ce discours.

Dans les services publics, ce ne sera pas seulement un retard qu'il faudra rattraper à la sortie du confinement, c'est également un traumatisme de la population auquel le pays devra faire face. Les services publics et la société doivent être prêts et donc y être préparés. La FSU exige dans l'immédiat une mise en œuvre concrète et rapide.

Le Président de la République a annoncé la prolongation du confinement et la réouverture progressive des crèches, des écoles et des établissements scolaires à partir du 11 mai. Il a par ailleurs annoncé que les manifestations culturelles étaient suspendues jusqu'en juillet, que les restaurants restaient fermés afin de respecter la distanciation sociale. Ces décisions contradictoires sont inquiétantes.

Monsieur le Recteur, notre organisation syndicale dénonce la reprise annoncée pour le 11 mai par le Président de la République. Cette reprise impossible a été unanimement dénoncée par l'INSERM, par la Fédération des médecins de France.

Le conseil scientifique Covid-19 a prévu un décalage de 3 à 4 semaines dans les territoires d'outre-mer qui amènerait le pic épidémique au moment de la reprise des cours !

De nombreuses voix issues du corps médical alertent sur les risques de déclenchement d'une deuxième vague épidémique que ferait courir une réouverture prématurée des établissements scolaires.

Pour la FSU, la priorité doit rester la santé de l'ensemble de la population: toutes les conditions sanitaires doivent donc être réunies avant tout retour en classe et dans les services.

Or, comment garantir la protection sanitaire dans des lieux scolaires, en regroupant une population qui permet, plus qu'une autre, la transmission du virus ?

Pour la FSU, la garantie de la protection sanitaire est la condition sine qua non du retour en classe : tests, mise à disposition de matériel de protection, présence d'eau dans les établissements, conditions permettant le strict respect des gestes barrières et la distance physique de protection nécessaire. Cette réouverture des écoles et des crèches ne doit pas mettre en danger la société toute entière.

Un vaste plan doit être concerté et réfléchi dès maintenant pour la reprise en septembre, tant pour le travail scolaire et universitaire que pour l'accompagnement social et psychologique des élèves et des personnels.

Mardi 14 avril, lors d'une réunion en audioconférence avec les organisations syndicales, Olivier DUSSOPT, secrétaire d'État à la Fonction publique, a présenté un projet d'ordonnance visant à imposer aux personnels des versants Etat et Territorial, la prise obligatoire de cinq jours de congés annuels et/ou de cinq jours de RTT, selon des modalités diversifiées sur la période courant du 16 mars à la fin du confinement, dès lors que ceux-ci auraient été placés en autorisation spéciale d'absence. Cette mesure pourrait également toucher les agents assurant leur service en télétravail.

Pour la FSU cette ordonnance est en totale contradiction avec les discours présidentiels saluant l'engagement des personnels de la fonction publique. En adoptant une telle orientation, le gouvernement rend les personnels responsables de leurs situations de fragilités de santé, de gardes d'enfants ou d'être empêché d'exercer leurs fonctions en télétravail (souvent par manque de matériel professionnel disponible), imposées par les mesures de confinement.

Cette proposition est d'autant plus déplacée qu'il y a beaucoup à dire sur les choix politiques antérieurs en matière de prévention et de mise à disposition en quantité suffisante des équipements de protection, comme les masques par exemple, ou de la capacité de dépistage.

Cette ordonnance instaure une mesure vexatoire, arbitraire et infondée au regard de la situation des personnels qui se trouvent aujourd'hui d'abord en situation de travail empêché. Les plus nombreuses à en faire les frais seront les femmes, notamment celles employées sur des fonctions d'exécution.

Et cette mesure représente une mesure autoritaire et injuste car tous les personnels, loin s'en faut, ne vivent pas «confortablement» leur confinement.

La FSU remarque les «deux poids, deux mesures» du caractère rétroactif au 16 mars de la mesure instaurée par l'ordonnance alors même que le gouvernement avait refusé d'envisager la suspension rétroactive du jour de carence en cas d'arrêt pour raison de santé!

Et tout un chacun sait pertinemment que, pour assurer leurs missions de service public, il sera demandé aux personnels dans les prochains mois des efforts encore plus importants que ceux qu'ils assument déjà. Et voilà que cette ordonnance confirme le choix d'une «politique du bâton» privative de droits.

Voilà qui augure mal de la période à venir! Visiblement, le «monde d'après» que le Président de la République a commencé d'esquisser lundi soir reprend les poncifs de la stigmatisation des agents de la fonction publique comme cela prévaut depuis 2 ans maintenant.

Le gouvernement serait bien mieux inspiré de se soucier du soutien psychologique des personnels de la fonction publique, et de préparer la période de déconfinement qui intègre la reconnaissance de leur engagement et de leurs qualifications par la revalorisation des carrières et de rémunérations.

La FSU exige du gouvernement de retirer cette ordonnance injuste et vexatoire.

En raison du contexte actuel, la FSU s'inquiète fortement de la situation des professeurs stagiaires, des conditions de leur suivi et des modalités de leur titularisation. Tout d'abord nous souhaiterions avoir confirmation que la période de 36 jours (décret 94-874 du 7 octobre 1994) ne sera pas comptabilisée, et que la titularisation des stagiaires prendra bien effet au 1er septembre 2020, les stagiaires étant actuellement au travail.

Nous souhaitons être destinataires des nouvelles modalités d'évaluation pour le second semestre qui ont été présentées aux PES par l'INSPE. Nous souhaiterions également connaître les recommandations données aux formateurs en cette période concernant le suivi des stagiaires.

Pour nous, le suivi, dans cette période, ne peut donner lieu à des évaluations et ne doit pas entrer en compte pour la titularisation des stagiaires, du fait de la décontextualisation totale et du caractère exceptionnel de la situation qui ne reflètent en rien une situation de classe.

La situation est inédite, et nous vous demandons une bienveillance particulière pour les titularisations 2020. C'est pourquoi il ne peut pas être envisagé la prolongation de toutes et tous.

Les stagiaires sont en situation de télétravail, assurent la continuité pédagogique et parfois des présences dans les écoles pour l'accueil des enfants de personnels soignants. A ce titre, ils sont déjà, comme l'ensemble de nos collègues, fortement mobilisés.

Nous vous demandons aussi qu'aucune décision de licenciement ne soit prise cette année.

Lors du CTA statuant sur la DGH en toute illégalité, vous avez réussi la performance, Monsieur le Recteur, alors que le ministère vous demandait de supprimer 26 ETP, d'en supprimer 60, soit plus que la demande initiale du ministère avant les grèves !

S'il ne s'agit pas d'une insulte à la profession, qu'est-ce donc, Monsieur le Recteur ?

Alors même que la mission des inspecteurs généraux a admis la sous-dotation de l'académie en Éducation prioritaire et que 30 postes vous ont été donnés en supplément pour commencer à combler le déficit, vous n'avez même pas donné les moyens aux quelques établissements que vous avez fléché comme devant être traités comme en REP+ d'avoir 25 élèves par classe !

Vous reléguez même les élèves de SEGPA, Ulis, Classe relais de ces établissements en n'appliquant aucune pondération pour le service de leurs enseignants comme c'est le cas en REP+. D'ailleurs pour tous les élèves de SEGPA de l'académie, vous n'accordez toujours aucune marge horaire dans les DHG et inventez des heures supplémentaires dans le service de leurs enseignants. La FSU continue de regretter votre choix de liquider les SEPGA, en particulier dans le Sud-Basse-Terre.

De nouveau, Monsieur le Recteur, vous insultez la profession, vous insultez les élèves, et vous niez aux élèves les plus en difficulté socialement, ceux qui ont le plus besoin d'un véritable service public d'Éducation, le droit à avoir les moyens pour réussir et obtenir un niveau de qualification permettant de ne pas être relégué au ban de la société !

Monsieur le Recteur, notre organisation syndicale a toujours dénoncé vos velléités élitistes, mais nous n'accepterons pas votre choix d'abandonner les classes populaires pour organiser le tri social !

Les personnels de l'éducation se sont mobilisés en janvier et février pour dénoncer la non prise en compte des critères sociaux dans la dotation de notre académie. La FSU Guadeloupe continue de revendiquer le classement de tous les établissements en REP+.

Le confinement a malheureusement mis en lumière les inégalités dans notre territoire, c'est pourquoi vous devez obtenir des moyens supplémentaires dans le premier mais aussi dans le second degré pour diminuer le nombre d'élèves par classe, d'augmenter le nombre d'heures de cours pour les élèves et le nombre d'heures dédoublées.

La FSU se prononce donc contre toutes les propositions de fermetures de postes devant élèves faites aujourd'hui.

Par ailleurs, Monsieur le Recteur, alors que vous vantez dans les médias l'investissement de la profession pour assurer la continuité pédagogique, alors que le ministre même est intervenu publiquement pour affirmer que les enseignants avaient droit à des vacances scolaires bien méritées, votre doyen des corps d'inspection se permet d'organiser des réunions disciplinaires pendant les vacances scolaires !

Après les fraises de Mme N'Diaye, les réunions à 70 collègues en visioconférence de M.Christophe ! Quand vos services vont-ils respecter les professionnels de l'enseignement que nous représentons ce jour ?

Les commissaires paritaires de la FSU élus au CTA Guadeloupe.